

# Collaboration spéciale

## La démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle : De nouveaux débouchés pour les femmes parlementaires

Depuis sa création en 1911, l'Association parlementaire du Commonwealth, ou APC, (anciennement Empire Parliamentary Association) a subi de profondes transformations. Au départ composée uniquement d'hommes blancs représentant six parlements nationaux, l'APC s'est muée en une association multiculturelle et multiraciale de plus de 170 parlements nationaux, d'État, provinciaux et territoriaux regroupés en neuf régions, dont la Région canadienne. Même s'il y a belle lurette qu'on n'y exclut plus les femmes, cela ne fait pas si longtemps que les législatrices ont commencé à y jouer un rôle de premier plan, grâce, en grande partie, à un regroupement appelé Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC).

On peut faire remonter les origines des FPC à une rencontre officielle de femmes tenue sous l'égide de Norma Cox Astwood, sénatrice barbadienne, lors de la 35<sup>e</sup> Conférence parlementaire du Commonwealth, tenue à la Barbade en 1989. Grâce à son initiative et à celle d'autres femmes, dont Maria Minna, le Comité exécutif de l'Association parlementaire du Commonwealth a reconnu les FPC en 1992 et prévu du temps à l'ordre du jour de la conférence annuelle pour que les femmes se réunissent et élisent un comité directeur. Elles ont alors formé un groupe de travail qui a rédigé un rapport intitulé *Les obstacles à la participation des femmes au Parlement*, présenté en 1994 à la conférence de Banff. Depuis lors, une disposition permet aux FPC de se réunir lors de la conférence annuelle à un moment qui n'entre pas en conflit avec les autres activités de la rencontre. L'année 2004 marque une autre étape importante pour les FPC, qui deviennent, cette année-là, un organe financé de l'APC et voient leur présidente, Lindiwe Maseko (du Gauteng, province d'Afrique du Sud), les représenter au Comité exécutif international.



Malgré l'accomplissement de progrès à l'échelle internationale et dans certaines régions, par exemple avec la création, en 2003, de l'Australian Women's Parliamentary Association, la mise sur pied d'une section canadienne ne semblait pas près de se réaliser. Pendant des années, Sarmite Bulte et moi avons soulevé la question lors des réunions du Conseil régional canadien de l'APC, qui se compose des présidents de chaque corps législatif et des représentants régionaux canadiens qui siègent au Comité exécutif international.

À la réunion de l'été 2004, Harvey Hodder, président de la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador, a proposé que les femmes intéressées à former un groupe profitent de la Conférence régionale de l'APC, dont la tenue était prévue à Terre-Neuve l'été suivant, pour se réunir.

La réunion a donc eu lieu à St. John's le 19 juillet 2005. Seize femmes parlementaires de sept sections y étaient représentées, dont la Saskatchewan, le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Alberta et la section canadienne. Nous nous sommes entendues sur les recommandations suivantes, que nous avons présentées lors d'une réunion spéciale du Conseil le lendemain :

- Que le Conseil modifie ses règles pour officialiser la création de la section canadienne des FPC, et que cette section soit composée de femmes parlementaires de toutes les sections de l'APC au Canada.
- Que le Conseil nomme au Comité directeur (international) des FPC une femme parlementaire de la Région canadienne, sous réserve qu'il nomme toujours à la fois une parlementaire fédérale et une parlementaire provinciale, de façon que si une parlementaire fédérale est la représentante internationale, la parlementaire provinciale devienne la suppléante et vice versa.
- Que la suppléante succède à la représentante désignée à la fin du mandat de celle-ci.

- Qu'il n'existe pas de système officialisé de rotation entre les provinces et les territoires, mais que le Conseil désigne la suppléante canadienne sur la recommandation de FPC-Canada.
- Que le président de chaque section communique au secrétaire régional le nom d'une femme parlementaire qui représentera la section au Comité directeur de FPC-Canada.
- Qu'on prévoie, avant le début de chaque conférence régionale annuelle, une journée de réunion pour FPC-Canada; qu'un rapport de cette journée de réunion soit présenté à la conférence plénière pour examen; qu'au moins un élément de la problématique hommes-femmes soit choisi comme l'un des sujets de la conférence générale.
- Qu'un projet de plan de travail et un budget annuel soient soumis dès que possible par FPC-Canada au Conseil régional pour examen et adoption.

On a proposé le nom de quatre femmes comme représentantes canadiennes potentielles au Comité exécutif international. Le lendemain, le Conseil régional s'est réuni pour examiner les recommandations. Les membres ont passablement discuté de la façon dont le poste serait comblé et se sont demandé, en particulier, s'il y aurait un calendrier fixe d'alternance, comme c'est le cas pour bien d'autres fonctions de l'APC.

Le Conseil a convenu de reporter sa décision finale à une autre réunion, qui a eu lieu le 21 juillet. Pour faire avancer les choses, on a convenu d'élire la représentante du Canada par scrutin secret. Deux femmes ont été nommées, soit Sarmite Bulte, députée fédérale, et Charlotte L'Écuyer, députée à l'Assemblée nationale du Québec. Après le dépouillement du scrutin, Mme Bulte a été choisie représentante canadienne pour un mandat de trois ans et Mme L'Écuyer a été désignée suppléante. Comme Mme Bulte a perdu son siège de

Parkdale-High Park lors des élections du 23 janvier dernier, Mme L'Écuyer est devenue représentante canadienne pour le reste du mandat.

La réunion inaugurale de FPC-Canada marque un jalon important dans les efforts en vue d'accroître le nombre de femmes qui s'adonnent à la politique et d'aider les élues à devenir des législatrices plus efficaces. La prochaine réunion se tiendra en marge de la Conférence de la Région canadienne de l'APC, qui se déroulera à Ottawa en juillet prochain.

Nous en profiterons pour échanger des idées et de l'information sur des initiatives prises par les diverses autorités législatives. Nous concevrons des mécanismes de rayonnement à l'échelle nationale afin de rendre faisable et de systématiser l'orientation et le mentorat des nouvelles venues. Nous tenterons de faire instaurer, dans les assemblées législatives, un environnement de travail qui favorise un équilibre sain des familles et qui permette aux parlementaires de relever avec brio les énormes défis que présente une carrière en politique. Enfin, nous veillerons à ce que les délégués qui participent aux réunions de l'APC soient choisis en fonction de leur intérêt et de leur savoir-faire plutôt qu'à titre de récompense ou au hasard. Au bout du compte, ce sera bon non seulement pour les femmes, mais aussi pour le Parlement, pour la politique et pour le Canada.

---

L'hon. Sue Barnes est députée de London-Ouest à la Chambre des communes. Elle est ex-présidente de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, ex-membre du Comité directeur international des femmes et représentante de la Région canadienne au sein du Comité exécutif international.